

## CPF QUÉBEC - RULES

1. Les discours doivent être une création originale de l'élève, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas être la récitation d'un texte écrit par une autre personne.
2. L'allocution doit être mémorisée, mais les fiches de référence sont permises.
3. Les candidats doivent saluer leur auditoire avant de commencer.
4. Une fois la présentation terminée, les juges poseront deux ou trois questions directement reliées à l'allocution.
5. Les candidats ne doivent pas s'identifier, ni mentionner le nom de leur école ou de leur conseil scolaire sous peine de disqualification.
6. L'utilisation de matériel physique, d'accessoires et/ou d'un costume particulier (ce qui comprend les uniformes scolaires) entraîne la disqualification.
7. L'utilisation d'un lutrin est défendue.
8. Ceci est une compétition d'art oratoire, non d'art dramatique. Les poèmes, chansons et autres pièces dramatiques ne sont pas permises.
9. La gesticulation doit être raisonnable; il n'est pas nécessaire que la tête et les mains soient complètement immobiles, mais les gestes doivent être naturels et spontanés, non dramatiques. Par exemple, les gestes suivants seraient considérés inacceptables : battre les bras de manière exagérée (comme des ailes), faire des pirouettes, s'agenouiller, tourner le dos au public. Les gestes excessifs entraîneront une pénalité d'un maximum de trois points.
10. Le temps alloué à chaque participant est de 3 à 5 minutes.
11. Le chronométrage débute quand l'élève commence à parler.
12. Un discours en deçà ou au-delà de la limite mérite une pénalité d'un point pour 1-30 secondes, deux points pour 31-60 secondes, ainsi de suite.